

Affaires juridiques
CLR/n°12-522

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 12 novembre 2012

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mlle Mayliss Dahuron ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Louis Fournier ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Christophe Wallet ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;
M. Stéphane Bourliataux-Lajoie à Mme Claude Ophèle ;
M. Jean-Michel Brossard à Mme Florence Alazard ;
M. Didier Chéramy à M. Jean-Louis Bouquart ;
Mlle Lolita Hubert à Mme Florence Alazard.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du cabinet du président ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; Mme Anne Azanza, directrice-adjointe du Service commun de la documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 24 septembre 2012

Le Conseil approuve le compte rendu (cf. P.J.) à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Cadrage qualité formations

M. le Président rappelle que la mise en place d'une politique « qualité » figure dans notre contrat d'établissement, d'où l'envoi de cette lettre (cf. P.J.). Il faut une politique de qualité globale, avec un pilotage d'ensemble. Il s'agit de bâtir un cahier des charges en expérimentant sur quelques composantes volontaires.

Mme Alazard s'interroge sur la pertinence de la lettre et dénonce les ravages engendrés dans d'autres établissements par la démarche qualité.

M. le Président insiste sur le fait que l'Université n'est pas dans une démarche « qualité » normative, mais pragmatique. Il s'agit, avec un processus auto-évaluatif, d'améliorer nos formations à chaque fois que c'est possible, ce qui ne signifie pas pour autant que la démarche est facultative.

M. Wolf signale que certaines universités françaises ont mis en place depuis 2008 des démarches « qualité ». De nombreuses filières réalisent une évaluation des enseignements. Des conseils de perfectionnement ont été créés. Mais, c'est une démarche qui demande un personnel formé, qu'il s'agisse des enseignants ou des BIATSS.

2 – Projet de répartition des masses budgétaires 2013.

M. le Président rappelle que la répartition des masses est le premier acte pour la préparation du budget 2013. Il indique que la dotation de fonctionnement sera en baisse, alors que l'Université est déjà handicapée par l'existence de formations mal prises en compte par le système de répartition SYMPA telles que les formations en lettres, arts et sciences humaines ou la PACES. De plus elle est déjà déficitaire d'environ 250 emplois par rapport à la moyenne nationale. Malgré cette sous dotation, l'Université doit maîtriser sa masse salariale. En effet, selon les recommandations du ministère et de l'IGAENR, la masse salariale ne doit pas dépasser 80 % des recettes d'exploitation. Or, à l'Université de Tours nous sommes actuellement à 81 %. En outre, il y a peu d'espoir que le ministère prenne en charge les augmentations naturelles de la masse salariale (glissement – vieillesse – technicité). Le seul point positif concerne les emplois. En effet, l'Université de Tours étant sous dotée, elle peut espérer obtenir des créations.

M. Roncin présente le projet de répartition des masses (cf. P. J.).

Recettes

Elles sont constituées par :

- des dotations de l'Etat pour 148 M €. : près de 132 M€ concernent la masse salariale et 16 M € les crédits de fonctionnement alloués via le modèle SYMPA ;
- des droits d'inscription représentant 3,3 M € ;
- des recettes facultatives pour 141 000 € ;
- d'autres recettes de l'ordre de 2,5 M €.

Dépenses

Elles se répartissent ainsi :

- la masse salariale : c'est la part la plus importante des dépenses, puisque celle des personnels titulaires représente 117,8 M € et celle des autres personnels (CDI – CDD – emplois gagés – enseignants contractuels – contrats doctoraux – heures complémentaires) 13,5 M € ;
- les dépenses mutualisées (logiciels – paie à façon – commissaires aux comptes) représentent 600 000 € ;
- les technologies de l'information et de la communication 664 000 € ;
- la politique immobilière 1,5 M € (maintenance des bâtiments pour 910 000 € et chauffage 190 000 € notamment) ;
- les services généraux pour 1,7 M € ;
- les services communs pour 1,5 M € ;
- la recherche pour 2 M€ ;
- le budget des composantes pour 6,7 M€.

Dans ce contexte, il a été difficile de maintenir l'enveloppe consacrée aux contrats d'objectifs et de moyens (COM). Ainsi, pour 2013, les projets des composantes financés dans le cadre des COM

s'élèvent à 377 000 € et ceux des directions à 77 000 €. 100 000 € sont consacrés au développement durable, 200 000 € à la participation de l'Université aux dépenses de l'IUFM, 182 000 € au financement de mesures sociales.

Enfin la réserve de précaution a été ajustée à hauteur de 800 000 €.

Comme on peut le constater, les marges de manœuvre sont étroites. Les augmentations mécaniques de la masse salariale, le coût toujours plus élevés des fluides (électricité – chauffage) laissent peu de place à l'élaboration de projets nouveaux. C'est la raison pour laquelle, il faut tout mettre en œuvre pour optimiser notre gestion. Ainsi, il faut réfléchir aux moyens d'optimiser l'utilisation des locaux et rechercher les actions à mettre en œuvre pour réduire notre masse salariale.

M. Desmet ne peut pas voter un tel budget qui va entraîner une dégradation des conditions de travail des étudiants comme des personnels. Il suggère de mettre l'Etat devant ses responsabilités.

M. le Président rappelle que notre responsabilité est de faire des choix avec les moyens dont nous disposons, car si nous ne les faisons pas, le recteur les fera pour nous. Cela n'empêche pas parallèlement de militer pour l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur. En effet, celui-ci n'est pas financé à la même hauteur que dans les autres pays européens parce que la France a fait le choix de privilégier le second degré. En plus, les étudiants des classes préparatoires et des STS sont mieux financés que ceux des universités.

Mme Alazard considère que le discours culpabilisant sur le coût des personnels doit cesser, faute de quoi il va développer un sentiment délétère chez les agents. Elle rappelle que le maintien du budget des composantes équivaut à une diminution. En effet, à la demande du ministère, les nouvelles licences ont un volume horaire supérieur aux anciennes. Si le surcoût équivalent n'est pas prévu dans le budget, cela se traduira par une baisse de 17 % du budget des composantes.

M. Wolf regrette les sommes très faibles consacrées à la formation ou à l'action sociale. Ces éléments donnent le sentiment qu'il existe des contradictions dans le budget. Puisqu'on demande des économies, il conviendrait sans doute de s'interroger sur ce qu'ont apporté à l'établissement les décharges de services accordées aux enseignants. Il apprécie qu'une somme supplémentaire de 50 000 € soit consacrée aux remplacements et souhaite un bilan annuel dans ce domaine.

M. le Président rappelle que l'Université a fait le choix de remplacer les agents malades ou en congé de maternité, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette année, elle y consacrera environ 100 000 €.

Le Conseil approuve la répartition des masses budgétaires 2013 par 19 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Assises du Supérieur

M. le Président rappelle que l'Université a consacré une journée aux Assises le 1^{er} octobre. Une journée académique s'est tenue à Blois le 10 octobre, dont les rapporteurs sont M. Philippe Vendrix et Mme Anne Lavigne. Des Assises nationales vont se tenir auxquelles participeront une dizaine de personnes de la Région Centre. Il y a toujours possibilité de faire des contributions écrites sur le site internet des Assises. Parmi les questions posées, celle du rôle du PRES dans la définition de l'enseignement supérieur en région, et de sa place par rapport à l'Etat, à la Région, aux EPST. Pour sa part, il comprend parfaitement que la Région ne soutienne pas certains choix en matière de recherche, mais il ne souhaite pas une politique scientifique établie en commun avec elle. Il ne faut pas régionaliser les universités.

M. Vendrix indique que la synthèse régionale sera disponible le 15 novembre.

2 – PRES

M. le Président indique que le PRES élira son président le 14 novembre. Il est pour l'instant seul candidat à la présidence.

Affaires financières

1 – Décision budgétaire modificative n°3 du budget 2012

M. Dailloux présente la décision budgétaire modificative n°3 (DBM) de l'année 2012 (cf. P.J.). Il s'agit d'une DBM de fin de gestion qui n'entraîne pas de modifications majeures du budget 2012. Cette DBM propose une augmentation du budget de l'université de 2,5 M€.

S'agissant de la section de fonctionnement, les recettes progressent 2,7 M €. L'essentiel porte sur une augmentation de 1,7 M € des subventions d'exploitation pour des projets de recherche, une progression de 411 000 € des ventes de produits ou prestations et une augmentation de 382 000 € de produits exceptionnels. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,3 M € et couvrent pour l'essentiel des dépenses relatives à des projets de recherche. Au total, la section de fonctionnement dégage un solde positif de 349 000 €.

Concernant la section d'investissement, une régularisation des recettes liées à la TVA 2009 entraîne une diminution de 538 000 € des recettes d'investissement. Les dépenses progressent quant à elles de 256 000 €. Il s'agit pour l'essentiel d'achats de logiciels et de brevets, ainsi que de dépenses d'équipements immobiliers non prévues au budget primitif.

Compte tenu du résultat positif de la section de fonctionnement et du résultat négatif de la section d'investissement de l'ordre de 800 000 €, il est nécessaire d'opérer un prélèvement sur fonds de roulement de 452 000 € pour équilibrer le budget.

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance, le Conseil approuve la DBM n°3 du budget 2012 par 21 voix pour et 3 abstentions.

2 – Compte rendu de la Commission des moyens

M. Roncin indique que la commission des moyens (cf. P.J.) a donné un avis favorable :

- à la répartition proposée des crédits des actions SUFCO pour l'année 2010-2011 ;
- à une caution solidaire de 30 000 € sur 3 ans pour la participation de l'Université en tant que membre fondateur de la Fondation Philippe-Maupas ;
- au remboursement des repas aux frais réels (plafonnés) dès lors que les dépenses sont inférieures au forfait réglementaire ;
- à l'octroi, sur justificatif, d'une aide exceptionnelle aux étudiants non doctorants amenés à se déplacer dans le cadre de leur cursus ;
- au remboursement aux frais réels (plafonnés), en cas de nécessité de service, des frais de déplacement entre Tours et Chinon ou Tours et Blois.

Le Conseil approuve par 13 voix pour, 3 contre et 1 abstention la constitution d'une caution solidaire de 30 000 € sur 3 ans pour la participation de l'Université en tant que membre fondateur de la Fondation Philippe-Maupas.

Les autres propositions ayant reçu un avis favorable de la Commission des moyens sont approuvées à l'unanimité.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 18 octobre 2012

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) a élu ses représentants au conseil du SUMPPS et au conseil de la documentation.

Le CEVU a été informé :

- des assises du Supérieur ;
- de l'envoi à tous les enseignants du référentiel des compétences ;
- de la nouvelle campagne de DU et de DIU ;

- de la modification du calendrier des concours d'enseignement ;
- des réorientations des étudiants de la première année commune aux études de santé ;
- du projet « Assos' Actives » ;
- de la méthodologie de l'Observatoire de la vie étudiante en matière d'enquête sur l'insertion professionnelle ;
- de la politique des langues pour non spécialistes ;
- de la constitution d'un groupe de travail sur le « régime spécial d'études »
- sur le modèle économique des formations ouvertes à distance (FOAD).

M. le Président souhaite un débat sur les FOAD. Elles peuvent être utilisées pour l'internationalisation de certaines formations, mais elles pourraient aussi servir à des formations menacées par leurs faibles effectifs pour trouver des étudiants supplémentaires en formation initiale ou continue. Il y a une dimension sociale évidente. Mais cela implique le recours à une pédagogie différente.

Mme Imbaut indique que la FOAD existe à titre expérimental depuis la rentrée pour le M2 « français langues étrangères », spécialité « Pluralités, Interculturel, Politique linguistique ». Elle précise que la maquette est normale, mais que les étudiants bénéficient d'une pédagogie adaptée.

Le débat témoigne de l'intérêt des conseillers pour la FOAD.

Le CEVU a approuvé :

- des modifications au contrôle des connaissances ;
- la création du cursus intégré franco-allemand en licence de musique et musicologie avec l'Université d'Essen ;
- les actions « Module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence (MOBIL) ;
- les comptes rendus des séances de la commission d'aide à l'inscription des 20 septembre et 11 octobre 2012 ;
- une convention avec l'Association Paul-Métadier ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o l'Université d'Adelaide (Australie) ;
 - o l'Université Macquarie (Australie) ;
 - o l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (Guinée) ;
 - o l'Université Fédérale de Bahia (Brésil) ;
 - o Anna University de Chennai, Tamil Nadu (Inde)
 - o L'IGA de Casablanca (Maroc).

Mme Alazard s'inquiète des conséquences pour les masters « enseignement » de la décision gouvernementale d'avancer les dates des concours de recrutement. Cette décision remet en cause le travail de cette année, notamment le mémoire. Et qu'en sera-t-il à l'avenir ?

M. le Président informe le Conseil sur la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui vont remplacer les IUFM. Le dossier est conjointement piloté par le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y aura une seule ESPE par académie. Elle sera dans une université ou un établissement public de coopération scientifique regroupant plusieurs universités. Un cahier des charges va être publié en janvier 2013 et les universités candidates devront répondre pour avril 2013. Pour notre académie, une réunion est prévue avec le recteur et l'Université d'Orléans.

M. Houpert s'interroge sur la possibilité pour les universités de délivrer un master disciplinaire si la deuxième année se fait dans le cadre de l'ESPE. Il faudrait pouvoir introduire dans ce M2 des enseignements strictement disciplinaires beaucoup plus proches de la recherche.

M. le Président considère que les ESPE doivent être autre chose que les IUFM et assurer des missions nouvelles en sus de celles des IUFM. Elles doivent regrouper toutes les compétences existant en sciences de l'éducation.

Mme Cornu-Bernot se réjouit de cette remise à plat de la formation initiale et continue des enseignants.

M. Desmet et Mme Alazard souhaitent que le Conseil d'administration adresse une motion aux deux ministères au sujet de l'ESPE. Par ailleurs, Mme Alazard souligne qu'à partir de 2014 les étudiants reçus auront le concours et seront recrutés comme contractuels et appelés à assurer 6 heures d'enseignement dans un établissement secondaire de notre académie. C'est pourquoi elle doute qu'il soit possible de réintroduire dans le M2 des formations à la recherche et des formations disciplinaires.

M. Houpert indique que la contractualisation de tous les lauréats du concours est loin d'être assuré.

M. le Président rappelle que c'est la responsabilité de l'Université de déterminer le contenu des M2 qu'elle délivre.

Le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

1 – Compte rendu du Conseil scientifique du 18 septembre 2012

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a élu ses représentants à la commission de documentation électronique et au conseil de la vie étudiante.

Le CS a été informé :

- de projets de chaires UNESCO ;
- des orientations budgétaires pour 2013 ;
- du bilan de la campagne de recrutement 2012.

Le CS a approuvé une convention avec l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger (Algérie).

Le CS a donné un avis favorable à :

- la désignation des directeurs des Ecoles doctorales ;
- l'attribution d'un mois du contingent national des professeurs ;
- l'utilisation des emplois vacants à la rentrée 2013.

Les propositions ayant reçus un avis favorable lors du Conseil scientifique du 18 septembre 2012 sont approuvées à l'unanimité.

2 – Compte rendu du Conseil scientifique du 16 octobre 2012

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CS a élu ses représentants au conseil d'administration de la Fondation partenariale Philippe-Maupas et à la commission ressources électroniques.

Le CS a distribué le préciput des crédits ANR 2011.

Le CS a été informé :

- des assises du Supérieur ;
- des recommandations du Conseil de la recherche, de l'innovation et de la technologie (CORIT) Centre.

Le CS a approuvé :

- la charte des thèses ;
- le règlement de l'habilitation à diriger des recherches ;
- des financements de colloques ;
- des financements de petits équipements ;
- des financements pour les stagiaires de M2 recherche.

Sur ce dernier point, le CS demande que le budget de la formation consacre une somme équivalente à celle votée par le CS pour rémunérer les stagiaires de M2 accueillis dans les laboratoires de l'Université, dès lors que lesdits stages sont prévus dans les maquettes de M2.

M. Casas s'inquiète du coût de la rémunération des stagiaires. Il indique que certains établissements publics s'exonèrent de cette obligation.

M. le Président souligne que nous appliquons tout simplement la loi. On peut regretter cette disposition, qui pose un problème récurrent car de nombreuses entreprises refusent désormais d'accueillir des stagiaires, mais c'est ainsi. Les employeurs peuvent refuser d'accueillir des stagiaires, mais s'ils en accueillent, ils doivent les rémunérer.

Mme Ophèle précise qu'il ne suffit pas de modifier un intitulé pour qu'un stage cesse d'être un stage. De même tronçonner un stage, dont la durée totale implique normalement une rémunération, pour éviter de rémunérer le stagiaire est illégal. C'est une fraude à la loi.

Mme Demonet rappelle qu'il est possible d'intégrer le financement des stagiaires dans les projets de contrats : il y a une ligne pour ça dans les documents.

M. Desmet constate que des sommes importantes sont prévues pour le Service Partenariat-Valorisation-Contrat et souhaite connaître leur destination.

M. le Président rappelle que les projets de recherche ont un coût pour l'institution. Des calculs effectués voici quelques années montrent que le montage d'un projet génère 30 % de coûts additionnels pour l'établissement. Pourtant l'Université ne prélève que 15 % sur les contrats, parce qu'elle s'est alignée sur le prélèvement du CNRS.

S'agissant du financement des colloques, M. Lesigne précise qu'il est rare, mais pas exclu, que le CS finance plusieurs colloques proposés par la même équipe. C'est pourquoi il est souhaitable que les équipes établissent un classement en cas de demandes multiples.

Les propositions ayant reçu un avis favorable lors du conseil scientifique du 16 octobre 2012 sont approuvées à l'unanimité.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas

M. le Président demande une modification de la composition du conseil d'administration afin de respecter la répartition des sièges entre les membres des différents collèges (cf. P.J.). Il rappelle que cette fondation partenariale a pour objectif de mettre en place l'Institut français des bio-médicaments et des bio-actifs cosmétiques (IFBC). Le recours à une fondation s'explique par le fait que l'appel d'offres impliquait une part de financement privé. Or ce financement privé s'effectue plus facilement par le biais d'une fondation qui permet une défiscalisation partielle des dons des entreprises. L'Institut aura un rôle de formation dans le domaine des bio-médicaments qui représenteront environ 20 % des médicaments en 2020.

Le conseil d'administration de la Fondation sera donc composé de 39 membres répartis comme suit :

- membres de la formation académique et de la recherche publique : 20 désignés par le président de l'Université ;
- autres membres fondateurs : 6 désignés par le Club des fondateurs ;
- personnalités qualifiées : 13 désignés par les fondateurs ou leurs représentants.

Mme Alazard s'inquiète de ce que les entreprises utilisent la recherche publique pour supprimer des emplois dans leurs services de recherche et développement. Même si elle n'a pas d'hostilité envers les partenariats avec le privé, elle ne peut approuver les statuts pour des raisons éthiques. Elle rappelle que, lors du premier débat, il avait été envisagé la création d'un groupe « déontologie ».

M. le Président précise que les entreprises versent de l'argent à l'Université pour financer la formation de leur personnel dans un secteur nouveau et porteur d'avenir.

Le Conseil approuve par 13 voix pour, 3 contre et 1 abstention les statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas.

2 – Modification de l'annexe aux statuts

M. Fontaine indique que s'il a reçu la candidature d'un membre du Conseil d'administration pour siéger au comité stratégique de politique sociale, aucun membre du Conseil ne souhaite siéger à la commission d'aide sociale. Comme des candidatures extérieures lui ont été adressées, il propose de modifier l'article 2.9 de l'annexe aux statuts en supprimant la mention « en son sein ». Ainsi les membres de la commission d'aide sociale élus par le Conseil d'administration pourront être membre de ce dernier ou non.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification de l'annexe aux statuts (cf. P.J.).

3 – Election des membres de diverses instances

Le Conseil élit les membres suivants :

- Comité stratégique de politique sociale : Mme Isabelle Laffez par 16 voix pour et 1 blanc.

- Commission d'aide sociale : Mme Caroline Giraudeau, M. Samuel Leman à l'unanimité.

*

QUESTIONS DIVERSES

Motion sur la desserte par bus du campus Grandmont

M. le Président fait part des inquiétudes qui se manifestent sur le campus de Grandmont en raison de la disparition, prévue après l'ouverture de la première ligne de tramway, de la ligne de bus qui relie le campus à la gare de Saint-Pierre-des-Corps.

M. Lesigne fait observer que cette ligne passe par les Deux-Lions et qu'elle est utilisée par les étudiants qui logent sur un site et étudient sur l'autre.

Le Conseil approuve par 16 voix pour et 1 abstention l'envoi au SITCAT de la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Université demande que la création de la première ligne de tramway n'ait pas pour conséquence la suppression de la ligne d'autobus desservant le campus de Grandmont vers la Gare de Saint-Pierre-des-Corps et vers le site des Deux-Lions. »

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h.

A Tours, le 19 novembre 2012

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 9.